

Nos Trois villages Ittre, Haut-Ittre & Virginal



Breendonk: les aînés et les enfants ensemble pour une excursion intergénérationnelle réussie.



Un soleil radieux pour une visite préparée de longue date par les écoles et le Conseil des Aînés.



Des lieux pour se souvenir...mais de la convivialité aussi grâce aux aînés.



Le jeudi 09 octobre, les élèves de 6ème année des écoles communales ont effectué la visite du fort de Breendonk.

Ce camp situé entre Malines et Anvers était une sorte de camp de transit avant des destinations beaucoup plus cruelles. . .

Ce voyage « intergénérationnel », un groupe d'une cinquantaine de seniors nous accompagnait, a permis de sensibiliser la nouvelle génération à une période pas si lointaine mais que l'on a parfois tendance à oublier.

Nous avons, bien entendu, demandé aux guides d'adapter leurs commentaires à leur jeune public.

J'ai été surpris par la maturité des élèves de nos écoles, par la qualité et la pertinence des questions qu'ils n'ont pas arrêté de poser au cours de la visite.

Le bourgmestre.



Des Aînés et des enfants attentifs et des commentaires spécialement adaptés au jeune public.



Retour d'une belle excursion que l'on n'oubliera pas de sitôt.

Du nouveau pour nos écoles communales

A l'instar de ce qui se passe en Scandinavie, en Finlande notamment, où les résultats scolaires sont statistiquement bien supérieurs aux nôtres, l'Administration communale d'Ittre a décidé de mettre l'accent sur la «remédiation» scolaire immédiate. Ainsi, nous mettons à la disposition des implantations d'Ittre et de Virginal, deux professeurs de remédiation à temps plein. Cette structure, sans doute, unique en Communauté Française, devrait nous permettre de franchir un nouveau palier en matière de qualité de notre enseignement. Agir, immédiatement et efficacement, dès le plus léger «décrochage», c'est le meilleur moyen de garantir à nos enfants une scolarité réussie et épanouissante. Dans un autre domaine, outre la secrétaire déjà en fonction, la direction de l'école disposera désormais d'une sous-directrice, engagée à mi-temps et qui épaulera Monsieur Wauthier dans sa tâche en améliorant encore le dialogue et la collaboration au sein de la Communauté Educative.
Le Bourgmestre.

Prochain voyage à Canterbury

CHANGEMENT de DATE !!!

Pour des raisons indépendantes de notre volonté, la date du prochain voyage à Canterbury est déplacée au **3 décembre 2008**.

Informations pratiques:

Départ à partir de Virginal à 6h (au Quartier du Tram)

Départ d'Ittre à 6h30 (Grand Place - Eglise)

Retour prévu vers 22h30

L'inscription ne sera effective qu'après paiement de **30 €** sur le compte bancaire de la Commune d'Ittre (ou, en espèces, au service finances de 9h à 12h).

Compte bancaire: **091-0001539-16**
communication: canterbury

Inscriptions auprès de **M. Arthur DEGHORAIN: 0475/ 59 86 05**
(Clôture le 28 novembre 2008)



ETAT CIVIL - POPULATION

POUR LE COLLÈGE, M-CL GODEAU-BOUGARD, ECHEVINE EN CHARGE

Naissances



HOOGSTOEL Adrien,
né à Uccle, le 16/09/2008

CARO Titouan,
né à Uccle, le 4/10/2008

VINCENT Ambre,
née à Soignies, le 6/10/2008

DELORY Maily,
née à Nivelles, le 6/10/2008

Mariages



Le 2/10/2008

CLEMENT Patrick de Ittre
et
BOUCQUIAUX Sonia de Ittre

Le 25/10/2008

HERTVELD Ludovic de Ittre
et
FINET Isabelle de Ittre

Décès



JEANTY Andrée-Barbe,
décédée à Braine-l'Alleud, le 27/09/2008

GHISLAIN Francine,
décédée à Braine-l'Alleud, le 30/09/2008

AMELYNCK Robert,
décédé à Anderlecht, le 4/10/2008

TIBERGHIEEN Daniel,
décédé à Ittre, le 6/10/2008

Info des Affaires Sociales

Don d'Organes

Accepter ou refuser de faire don d'un organe est une décision qui ne se prend pas à la légère. Il faut réfléchir à la question et penser au service que l'on peut rendre et aussi aux personnes qui en ont vraiment besoin, car le don d'organes est un geste de solidarité. Il offre une solution aux patients qui, souvent, attendent un remède depuis longtemps déjà et qui, grâce à une transplantation, pourront vivre plus longtemps ou dans de meilleures conditions.

Don d'organes, de tissus, de cellules souches et de moëlle osseuse pendant la vie

S'il s'agit d'organes vitaux, ce sont généralement les parents du premier degré (père, mère, fille, frère ou sœur) ou le conjoint partenaire qui font un don.

Le don de tissu qui se régénèrent spontanément tels que le sang, la moëlle osseuse et les fragments de peau peut-être fait par chacun d'entre-nous.

Aucun prélèvement d'organe n'est effectué chez un mineur encore en vie toutefois un don de moëlle osseuse entre mineur est possible dans certains cas exceptionnels.

Don d'organes après le décès : Loi du 13 juin 1986.

La loi prévoit 3 scénarios possibles :

- 1) Une personne accepte expressément de faire don de ses organes après son décès : Cette personne se rend à l'Administration Communale où elle remplit un formulaire mentionnant qu'elle accepte de faire don de ses organes en cas de décès. Cette confirmation expresse empêche les proches de s'opposer à un éventuel don d'organes après décès.
- 2) Une personne s'oppose expressément de faire don de ses organes en cas de décès : Cette personne se rend à l'Administration Communale où elle remplit un formulaire mentionnant qu'elle refuse expressément que ses organes soient utilisés après son décès en vue d'une transplantation.
- 3) Une personne accepte tacitement de faire don de ses organes après son décès : Cette personne est supposée accepter que ses organes soient transplantés après son décès. Les médecins ont alors le droit de prélever les organes en vue de les transplanter; sauf si la famille fait opposition.

Lorsque la personne choisit l'un des 2 premiers scénarios, sa volonté est transmise à une banque de données centrale du Service publique fédéral de la Santé Publique.

Le consentement ou le refus à un prélèvement peut être révoqué à tout moment.

La législation belge précise clairement que le décès doit avoir été constaté par 3 médecins avant que des organes ne puissent être prélevés. Généralement il s'agit de patients décédés de mort cérébrale (c.à.d., personnes dont les fonctions cérébrales se sont intégralement et irréversiblement interrompues mais qui sont maintenues sous respiration artificielle).

En principe pas après 70 ans sauf pour une greffe de cornée et éventuellement du foie. Le donneur en peut en aucun cas être atteint d'une pathologie infectieuse. L'anonymat du donneur et du receveur est également garanti par cette législation.

Pour plus d'information : www.beldonor.be

Pour tout renseignement : Administration communale
Service population : 067/79.43.45 - population@ittre.be

Un article du Conseil consultatif des Affaires sociales.



Service logement

Une première pour le service du logement.

Voilà, le pari est réussi pour le service du logement, plus de 150 visiteurs le dimanche 12 octobre pour l'ancienne école des Sœurs à Virginal et son habitat groupé et une trentaine entre 10 et 12 heures pour la visite de la maison à la toiture végétale.



Merci aux propriétaires pour leur accueil et leur disponibilité.

Vous pouvez avoir tous les renseignements concernant les primes à la réhabilitation de votre maison au Service logement:



Le Service logement de l'administration est accessible au public les mardis et mercredis de 11h à 12h.

Responsable du Service:
M^{me} Adeline BINGEN
Tél: 067/ 79 43 23



FINANCES

POUR LE COLLÈGE, CLAUDE DEBRULLE, ECHEVIN EN CHARGE

Novembre 2008 : Où en sont les Finances communales ?

Le Conseil communal de ce 4 novembre est saisi de la dernière modification budgétaire pour l'exercice 2008.

Au terme de cette modification budgétaire 2008/n° 2, le boni de l'exercice ordinaire est de quasi 90.000 € et celui de l'exercice extraordinaire est de presque 350.000 €.

Ces deux montants nous permettent d'affronter l'élaboration du budget 2009 dans de bonnes conditions.

Sans doute, ce beau résultat est-il, en partie, atteint grâce, notamment, à deux recettes exceptionnelles, en particulier celle liée à la vente du « câble » par SEDITEL ».

Mais, en réalité, les résultats de cette modification budgétaire sont bien meilleurs que les chiffres de boni cités ci-dessus le laissent apparaître.

En effet, la suppression du dividende SEDITEL de l'ordre de +/- 25.000 € sera compensée à bref délai par un même montant d'intérêts générés par le capital que notre commune laisse en garantie dans le patrimoine de SEDITEL.

Par ailleurs, la recherche du meilleur taux d'intérêt à 1,25 % pour les emprunts 2007/2008 à hauteur de 700.000 € consacrés à la rénovation de l'école communale d'Iltre représente pour le budget ordinaire une économie de +/- 274.000 € sur 20 ans d'amortissement.

D'autre part, le succès de notre recours auprès du gouvernement wallon en matière de taxe CET va accroître les recettes de la commune d'un montant de +/- 60.000 €. De même, les accords

en cours de négociation avec deux communes voisines pour des retards de paiement de cette même taxe CET devrait faire rentrer dans les comptes de la commune des sommes non négligeables.

Et si nous n'avions pas été victimes d'un accident imprévisible dû à la pollution à l'hydrocarbure dans l'école communale d'Iltre pour un montant de 160.000 € (qui sera vraisemblablement subventionné pour le budget 2009), les résultats de la M.B. 2 seraient encore bien supérieurs !

Sans doute, pour le budget 2009, perçoit-on encore mal les conséquences locales de la crise financière et sociale grave que traverse l'économie « casino » que le libéralisme et sa dérégulation ont scandaleusement généré.

Ces conséquences entraîneront certainement pour la commune des pertes de revenus et des dépenses accrues, notamment au plan social. Elles aboutiront sans doute à des arbitrages budgétaires douloureux pour maintenir les objectifs ambitieux du collège communal, notamment en matière de logement public, de sécurité publique, de politique sociale, culturelle, touristique ou sportive, ...

Notons cependant d'emblée que sur les dépenses – notamment de fonctionnement – dont la commune a la maîtrise, celles-ci sont sous contrôle que ce soit à l'espace Bauthier, à la future maison communale de l'enfance ou encore à l'intercommunale nouvelle SportissimO et son éventuelle piscine...

De même, en matière de personnel, l'emploi consacré à la politique du loge-

ment est, d'ores et déjà, subventionné (24.000 € par an) et celui affecté à la politique de l'environnement est susceptible de l'être aussi...

Enfin, la modification de la structure financière de SEDILEC serait susceptible d'assurer à la commune d'Iltre un revenu exceptionnel bienvenu pour amortir, sur fonds propres, nos futurs investissements.

Pour le reste, la hantise de l'emprunt ne nous habite pas pour peu que sa charge soit raisonnable et dictée par le bon aboutissement de projets répondant à l'intérêt général.

Citons l'amélioration du patrimoine communal, la mise à disposition d'habitations à loyer modéré ou encore un accueil et un enseignement de qualité à nos jeunes enfants ou petits-enfants...

Un indicateur intéressant est à cet égard le pourcentage de dépenses ordinaires de budget consacré à la charge de la dette : celle-ci n'est, pour la commune d'Iltre, en ce compris l'amortissement de l'emprunt 2008, que de 4,14 % contre 12,8 % pour la province du Brabant wallon et 13,5 % pour la Région wallonne.

Il nous reste donc, en cas d'absolue nécessité, de la marge !

Claude Debrulle,
Echevin des Finances.

Une nouvelle Coordinatrice au SITI



Catherine Corman a été sélectionnée par cinq personnes, à savoir le Président du Syndicat d'Initiative et du Tourisme d'Iltre le SITI, Monsieur Jean-Michel Maguin-Vreux, Madame de Dorlodot, Echevine du Tourisme à la Commune de Braine-le-Château, Monsieur Feltz, Directeur de la Maison du Tourisme à Nivelles, Mme B. Walgraeve, de l'observatoire Wallon du Tourisme et M. Martin pour les épreuves linguistiques.

Après une première sélection sur curriculum vitae au vu du profil de fonctions, une dizaine de candidat(e)s ont été retenue(s) pour une épreuve écrite et deux interviewées, dont l'une en connaissance des langues anglaise et néerlandaise.

Les trois finalistes ont été soumises à l'avis du bureau du SITI et c'est cet avis conforme que Mme Corman a été désignée par délibération du Collège communal pour entrer en fonction le 15 septembre dernier. La nouvelle responsable du Syndicat d'Initiative d'Iltre est titulaire d'une Maîtrise en Sciences et Gestion du Tourisme de l'ULB.

Elle est heureuse et motivée à l'idée de contribuer au développement touristique



de notre Commune où les habitants sont toujours prêts à participer aux événements locaux.

Parmi ses projets, il y a la volonté d'offrir une plus grande visibilité d'Iltre vers l'extérieur et de collaborer avec les Communes avoisinantes pour proposer des offres groupées de tourisme.

Elle continuera, bien sûr, à organiser les événements habituels qui rencontrent un succès grandissant.

Notez, dès à présent, sa prochaine invitation

le dimanche 30/11/2008 Marché de Noël et St-Eloi. Un verre de l'amitié vous attend à la Forge du Bonheur dès 16h30.

Renseignements :

Catherine Corman

SITI 067/ 64 87 74.



MOBILITÉ - ENERGIE - JEUNESSE

POUR LE COLLÈGE, THIERRY MEUNIER, ECHEVIN EN CHARGE

Energie

Chers concitoyens,

Je vous rappelle que, sur ma proposition, le Conseil Communal d'Iltre a approuvé un programme de primes communales pour soutenir les initiatives que vous prendriez dans vos maisons en vue de renforcer l'efficacité énergétique de vos habitations.

Ci-dessous, vous trouverez le rappel des primes octroyées, par type et par revenu.

N'hésitez pas à vous adresser à l'administration communale pour introduire votre dossier et pour bénéficier de cette aide, non négligeable.

Avec mes meilleures salutations.
Thierry MEUNIER - Echevin de l'énergie.

Les Primes

TYPE DE TRAVAUX	PRIME RÉGIONALE	PRIME COMMUNALE DE BASE	PRIME COMMUNALE "A"	PRIME COMMUNALE "B"
Audit énergétique	50% de la facture Maximum de 300 €	Forfait de 40 €	Forfait de 150 €	Forfait de 100 €
Audit énergétique par thermographie infra-rouge	50% de la facture Maximum de 200 €	Forfait de 40 €	Forfait de 150 €	Forfait de 100 €
Isolation du toit	5 €/m ² de surface isolée si placement par professionnel 2 €/m ² de surface isolée si placement par particulier Maximum 600 €/hab./an	10% de la prime régionale	50% de la prime régionale	33% de la prime régionale
Isolation des murs	10 €/m ² de surface isolée Maximum 1.000 €/hab./an	10% de la prime régionale	50% de la prime régionale	33% de la prime régionale
Isolation des sols	10 €/m ² de surface isolée Maximum 850 €/hab./an	10% de la prime régionale	50% de la prime régionale	33% de la prime régionale
Remplacement de simple vitrage par du double vitrage	25 €/m ² de vitrage placé Maximum 1.000 €/hab./an	10% de la prime régionale	50% de la prime régionale	33% de la prime régionale
Panneaux solaires thermiques & photovoltaïques	1500 € pour surface de 2 à 4 m ² + 100 € par m ² supplémentaire avec un maximum de 6000 €	250,00 €	500,00 €	350,00 €

Explications (extraits du règlement communal) :

Principe de base : ces primes sont des primes supplétives aux primes octroyées par la Région Wallonne. Il faut donc introduire un dossier auprès de la Région et fournir copie de l'acceptation de la Région pour recevoir automatiquement les primes communales.

Une **prime de base** est attribuée aux personnes morales et à toutes les personnes physiques ne répondant pas aux critères pour l'obtention de la prime 'A' ou 'B'.

Une **prime 'A'** est octroyée aux personnes physiques dont les revenus du ménage ne dépassent pas le montant imposable non indexé de € 15.000,- par an. Ce montant imposable non indexé est majoré d'un montant non indexé de € 2.000,- par an par personne à charge. Cette prime n'est pas cumulable avec la prime de base.

Une **prime 'B'** est octroyée aux personnes physiques non éligibles pour l'octroi de la prime 'A' dont les revenus du ménage ne dépassent pas le montant imposable non indexé de € 20.000 par an. Ce montant imposable non indexé est majoré d'un montant non indexé de € 2.000 par an par personne à charge. Cette prime n'est pas cumulable avec la prime de base.

La **condition de revenus** pour l'octroi des primes 'A' ou 'B' sera certifiée par la production du dernier avertissement extrait de rôle de la ou des personnes qui composent le ménage et délivré par l'Administration des Contributions Directes du Service Public Fédéral Finances.

Jeunesse

Quelques mots sur un chouette appel à projets de la Fondation Roi Baudouin. Cela me semble vraiment intéressant de s'y inscrire.

Tout renseignements auprès de Marie Vanderlinden, animatrice Jeunes de la Commune et du CLI.

Coups de jeunes

Mettre en lumière les jeunes qui bougent, qui s'engagent



Contenu

L'action 'Coups de jeunes' est le fruit d'une collaboration entre la Fondation Roi Baudouin et la RTBF. Son but est de mettre en lumière des jeunes ou des groupes de jeunes porteurs de projets positifs pour la collectivité.

Tout au long de la saison 2008-2009, la RTBF et la Fondation Roi Baudouin invitent le grand public à faire connaître des jeunes ou des groupes de jeunes de 15 à 30 ans qui méritent un coup de projecteur, parce qu'ils prennent des initiatives désintéressées, qu'ils développent une action bénévole originale, qu'ils font preuve d'un dynamisme qui dépasse leur intérêt personnel et leur simple milieu familial ou amical...

Tous les secteurs peuvent être concernés : environnement, culture, quartier, éducation, sport, jeunesse, aide sociale, droits de l'homme, santé, relations nord-sud...

Les démarches intergénérationnelles et les engagements liés aux problématiques qui touchent particulièrement les jeunes seront évidemment très bien accueillis.

Les initiatives mises en valeur seront susceptibles d'inspirer d'autres jeunes. Chaque lundi, de septembre 2008 à juin 2009, une rubrique du magazine d'information télévisé Au quotidien (sur la Une) sera consacrée à un(e) des jeunes ou à un des groupes renseignés par le grand public.

attention : pas d'antibrouillard arrière, dont l'usage est réservé aux conditions qu'indique leur nom. Toute utilisation intempestive peut vous coûter une amende.

Brouillardose

Ce mois là n'existait pas. Pourtant voilà bien un fléau automnal. En épais nuage ou par couches successives, il fait de l'automobiliste un « presque - aveugle ». Si votre véhicule est équipé d'antibrouillards, c'est le moment (et le seul autorisé) de les allumer. Evidemment, vous réduirez aussi votre vitesse. C'est très simple : par moins de 50 mètres de visibilité, vous ne devez pas dépasser le 50 km/h. Et attention : pas besoin de radar automatique pour vous verbaliser. Si un agent estime que votre vitesse n'est pas adaptée à la visibilité (et qu'il vous voit), il peut vous pénaliser.

Dernier conseil : méfiez-vous de « l'aspirateur », cette technique qu'on pense rassurante et qui consiste à coller aux feux arrière de la voiture qui précède. C'est ainsi que se forme des caravanes de véhicules roulant à l'aveuglette. Si le premier de la file est un fou du volant, tout le monde accélère et au moindre ralentissement, personne n'a le temps de freiner. **Carambolage assuré!**



TRAVAUX - LOGEMENT

POUR LE COLLÈGE, CHRISTIAN FAYT, ECHEVIN EN CHARGE

Semaine de l'arbre

A
HAUT-ITTRE
SALLE COMMUNALE
LA SEMAINE DE L'ARBRE
THEME : LES ARBRES DE LA HAIE
LE 29 NOVEMBRE DE 9 à 12 HEURES
PETIT DEJEUNER SUR LE THEME DE LA POIRE
DISTRIBUTION GRATUITE DE PLUS DE 1000 ARBRES
VENTE D'ARBRES FRUITIERS AU PROFIT DE LA MAISONNEE

CHÊNES
HÊTRES
FUSAINS
ERABLES
CHARMES
TILLEULS
NEFLIERS
SORBIERS
AUBEPINES
NOISETIERS
CHÂTAIGNIERS
CORNOUILLERS
AMELANCHIERS
ROBINIERS FAUX-ACACIAS

OPERATION UN ARBRE UN ENFANT

PLANTATION D'UNE HAIE PAR LES ENFANTS DE NOS ECOLES

Toutes ces essences sont distribuées gratuitement.

En plus, vous pouvez acheter des arbres fruitiers au profit de la Maisonnée (Cerisiers, Poiriers, Pommiers, Pruniers, Pêchers, etc...).

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

Christian Fayt Echevin de la Ruralité
0473/ 78 32 68

Travaux réalisés en Octobre

Suite à des effondrements importants, le service voirie a dû intervenir d'urgence à la Bruyère Tout Vent et réparer une quarantaine de mètres de voirie située dans un endroit particulièrement escarpé et peu accessible.



Ce travail initialement prévu après la mise en place de l'égouttage s'est déroulé dans des conditions difficiles et à nécessité la mise en place de moyens techniques importants réalisés par notre service. Au lieu de refaire un emplâtre sur une jambe de bois, nous avons préféré travailler pour le long terme.

Après la mise en place de l'égouttage, le reste de la rue sera réhabilitée dans la mesure du possible de la même manière. Voilà qui prouve une fois de plus

que notre service des travaux est capable de réaliser des gros chantiers.



Parking Rue du Centenaire

Suite au transfert de l'école maternelle sur le parking derrière la Commune, un problème majeur de place de parking existe à la rue du Centenaire notamment pour les commerçants. Une solution est d'agrandir le parking pour pouvoir se garer en épi et augmenter ainsi le nombre de place. En effectuant cette opération, nous avons redécouvert l'ancien talus muré de la voie du tram. Celui-ci sera prochainement nettoyé, rejointoyé et garni de fleurs de rocailles. Un petit muret sera également créé et agrémenté de fleurs en été.



Rue Toïne

Finition de l'aménagement de cette rue.



RURALITE et ENVIRONNEMENT

POUR LE COLLÈGE, CHRISTIAN FAYT ET MARIE-CLAIRE GODEAU-BOUGARD, ECHEVINS EN CHARGE



Beau succès pour l'Opération journée propreté



C'est tout d'abord l'Ecole communale d'Ittre avec la classe de Monsieur Maxime Ladrière qui s'est mis à l'ouvrage le vendredi matin en nettoyant convenablement le bief n°28 du Spirit.

Le lendemain, plus de 90 personnes ont passé au peigne fin les rives du canal et des anciens biefs du pont de Fauquez au pont de Oisquerq mais aussi sur le canal grâce aux Cadets de la Marine.

1050 kilos de déchets ont été ramassés. C'est un peu triste que tant d'objets polluants soient abandonnés!

Une fois de plus, on peut remercier l'enthousiasme de nos jeunes, les patronnés de Ittre et de Virginal, les pensionnaires de la Maisonnée, les Cadets de la Marine et la quinzaine d'adultes qui ont participé à cette opération.

Merci aussi à Hubert et Robert, nos deux pêcheurs, pour leur barbecue et à Gabriel et son épouse pour leur accueil à Interyacht.

Marie-Claire Bougard et Christian Fayt.





CPAS

POUR LE COLLÈGE, FRANÇOISE PEETERBROECK, PRÉSIDENTE CPAS

Le plan de règlement collectif de dettes

Le plan de règlement collectif de dettes a pour objet de rétablir la situation financière d'une personne surendettée. Il doit lui permettre, dans la mesure du possible, de payer ses dettes, en lui garantissant, ainsi qu'à sa famille, une vie conforme à la dignité humaine.

Le plan de règlement collectif de dettes peut être amiable ou judiciaire.

plan amiable : il est négocié par le médiateur de dettes avec l'ensemble de vos créanciers ; en cas d'accord de toutes les parties, il est homologué par le juge.

plan judiciaire : à défaut d'accord des créanciers sur un tel plan, le juge peut imposer un plan de règlement judiciaire d'une durée maximale de cinq ans.

Le contenu d'un plan amiable est librement négocié avec les créanciers; il n'est pas fixé par la loi, pas plus que sa durée. Il comporte toute mesure permettant de rembourser les dettes (rééchelonnement, réduction ou suppression des intérêts de retard, etc.) tout en laissant au débiteur les moyens de vivre dignement. Imposé par le juge, le plan judiciaire peut, lui, comporter :

- le rééchelonnement du paiement des dettes,
- la réduction des taux d'intérêt,
- la suspension de l'effet des saisies, de même que des cessions de créance,
- la remise des indemnités et des frais,

toute autre mesure d'accompagnement, telle qu'une guidance budgétaire, l'obligation de suivre une cure de désintoxication, etc.

Sa durée est de cinq ans au maximum, sauf en ce qui concerne le délai de remboursement des contrats de crédit. En ce cas, le délai peut atteindre la durée du plan de règlement fixée par le juge, augmentée de la moitié de la durée restant à courir de ces contrats de crédit.

Dans les cas les plus désespérés, le plan peut comporter des remises partielles de dettes. Dans ce cas, le plan prévoit la vente de tous les biens saisissables et la répartition du produit de la vente aux créanciers.

La remise de dettes n'est acquise que lorsque le débiteur aura respecté l'ensemble du plan de règlement judiciaire, dont la durée est alors de trois ans minimum et de cinq ans maximum. En cas de fraude de la part du débiteur, le plan sera révoqué par le juge et les créanciers pourront reprendre leurs poursuites.

Si vous éprouvez des difficultés financières graves et que vous ne pouvez plus faire face à vos dettes, il est conseillé de vous adresser à un centre agréé pour pratiquer la médiation de dettes (CPAS ou association sans but lucratif).

A côté des centres agréés par les Régions et les Communautés, les avocats, notaires et huissiers de justice sont également autorisés à pratiquer la médiation de dettes.

Le médiateur de dettes vous aidera à faire le point sur votre situation financière et vous guidera dans vos démarches.

Adresses utiles:

Pour obtenir les coordonnées d'un service agréé pour la médiation de dettes, il suffit de s'adresser au [C.P.A.S.](#) de votre commune.

Que fait le CPAS ?

Le CPAS doit assurer aux personnes et aux familles, dans les conditions déterminées par la loi, l'aide sociale due par la collectivité.

En Belgique, l'aide sociale est un **système de protection** pour les personnes et les familles qui n'ont plus les moyens suffisants pour mener une vie digne (par exemple suite à une faillite, une maladie, une perte d'emploi, des problèmes familiaux, etc.)

Le but de l'aide sociale est de permettre à chacun de **vivre conforme à la dignité humaine**. La notion de « **dignité humaine** » a évolué avec le temps mais dans la société belge actuelle cela implique au moins qu'une personne puisse se nourrir, se vêtir, se loger, assurer son hygiène et avoir accès aux soins de santé. Si, en raison de difficultés qu'elle traverse, une personne n'a plus les moyens de subvenir à ses besoins pour se nourrir, se vêtir, se loger, assurer son hygiène, ou avoir accès aux soins de santé, le CPAS sera là pour l'aider.

L'aide fournie par le CPAS peut prendre plusieurs formes. Elle dépendra de la situation de la personne. Il pourra s'agir d'une aide financière (revenu d'intégration ou aide sociale équivalente), d'une aide psychosociale, d'une aide médicale, etc. Le CPAS examine toute demande d'aide et propose les moyens les plus appropriés pour la satisfaire et répondre aux besoins de la personne.

Attention: le droit à l'intégration sociale comme l'aide sociale ont été conçus comme des **droits résiduels** de la sécurité sociale et de la solidarité familiale. Cela signifie que ce n'est que lorsque la personne n'a droit à aucune autre prestation de la sécurité sociale que l'aide du CPAS peut intervenir. Le CPAS ne pouvant cependant pas laisser la personne dans une situation ne lui permettant pas de vivre conformément à la dignité humaine, il pourrait être amené à octroyer des avances (sur pension, allocations de chômage, d'handicapé, ...) qu'il pourra ensuite récupérer directement auprès de l'organisme en question.

Au-delà de l'aide individuelle qu'il doit fournir aux personnes en difficulté, la loi prévoit que le CPAS peut créer, là où cela se révèle nécessaire, des établissements ou services à caractère social, curatif ou préventif, et les gérer. Les **services gérés par les CPAS** sont des plus divers et varie d'un CPAS à l'autre, suivant les besoins de la population de la commune.

Voici quelques exemples de services gérés par les CPAS : service de médiation de dettes, lavoir, boutique sociale, maison d'accueil, logement de transit, restaurant social, maison pour enfants, service d'aide aux familles, garderie, maison de repos, etc.

Cuisine CPAS novembre 2008

Menus Sandwiches

Menus écoles

Jour/semaine	Du 03/11 au 07/11/2008	Du 10/11 au 14/11/2008	Du 17/11 au 21/11/2008	Du 24/11 au 28/11/2008	Jour/semaine	Du 03/11 au 07/11/2008	Du 10 au 14/11/2008	Du 17 au 21/11/2008	Du 24 au 28/11/2008
LUNDI	Potage du jour Le Kirigris Tomates farcies aux petits légumes Fruit frais	C.P.A.S. FERME PONT	Potage du jour Bouquette au salami Salade Waldorf Fruit frais	Potage du jour Petit blanc au thon Mixte de légumes Fruit frais	LUNDI	Potage cultivateur Wok de volaille Nouilles sautées Fruit	PONT	Potage aux courgettes Poulette de dinde Potée crécy Fruit	Potage céleri Omelette au fromage Salade de tomates Purée Biscuit
MARDI	Potage du jour Salade d'Ebly, jambon cuit et céleri Fruit frais	ARMISTICE	Potage du jour Salade de riz au thon et à la pêche Fruit frais	Potage du jour Semoule, haricots blancs, maïs, boulettes Fruit frais	MARDI	Potage aux tomates Côte d'agneau Lolly Sauce moutarde Brocolis - pomme nature Yaourt	ARMISTICE FERIE	Soupe aux choux Steak de boeuf Ratatouille niçoise Riz Yaourt	Potage cerfeuil aux boulettes Dés de jambon à la tomate Pâte Fruit
JEUDI	Potage du jour Salade de gargouillis, scampis et roquette Yaourt banane	Potage du jour Macaroni aux dés de poulet, ail, sauce curry Yaourt nature	Potage du jour Turkifilette Yaourt aux pommes	Potage du jour Frisée, œufs durs, pain de campagne	JEUDI	Bouillon de poule Brochette de boeuf Salade mixte Pomme de terre en chemise Flan au chocolat	Potage St Germain Saucisse de campagne Carottes au beurre Purée Fruit	Minestrone Hachis Parmentier aux épinards Flan caramel	Potage Portugais Brochette de porc sauce curry Compote Pomme persillée Fromage aux fruits
VENDREDI	Potage du jour Sandwich à la salade d'œufs Salade composée Fruit frais	Potage du jour Venise (jambon sec, parmesan, roquette, huile d'olive) Dés de chou (choucroute) et brocolis Fruit frais	Potage du jour Sésame au fromage de chèvre et saumon Salade de chicon, pommes et noix de pécan Fruit frais	Yaourt aux poires Potage du jour Daubebert (jambon, fromage, tomate) Salade marseillaise (pois chiches, poisvrons, tomates) Fruit frais	VENDREDI	Potage crécy Bouchées ostendaises Purée Fruit	Soupe Julienne Tanagra de hoki nature* crudité Pomme persillée Flan caramel	Potage Lyonnais Poisson aux petits légumes Salade de carottes Pomme nature Fruit	Potage St Germain Vol au vent Riz aux carottes Fruit
<p style="color: red;">Le conseil de la semaine</p> <p style="color: green;">Mangez des légumes et des fruits !</p> <p style="color: red;">Lavez-vous les mains avant les repas !</p> <p style="color: blue;">Évitez les sucreries !</p> <p style="color: red;">Privilégiez les œufs sans gras !</p>					<p style="color: red;">Le conseil de la semaine</p> <p style="color: blue;">Mangez du poisson</p> <p style="color: red;">Évitez le grignotage</p> <p style="color: red;">Privilégiez les légumes crus</p>				

RAPPEL: Les menus peuvent subir certaines modifications suivant l'arrivée et la fraîcheur des marchandises.

RAPPEL: Les menus peuvent subir certaines modifications suivant l'arrivée et la fraîcheur des marchandises.



CULTURE

POUR LE COLLÈGE, CLAUDE DEBRULLE, ECHEVIN EN CHARGE

Politique culturelle : " Ittre, village du théâtre "

On se souviendra que, sous la législature précédente, le projet de faire de la Commune d'Ittre, le « Village du théâtre », avait fait l'objet d'un examen préliminaire. Malheureusement, cette belle idée s'était, à l'époque, ensablée dans un mirage pharaonique visant exclusivement à construire une nouvelle salle de spectacles de 300 personnes au centre du village avec trois niveaux de parking souterrain !

Aujourd'hui, je me risque – comme échevin de la culture – à reprendre l'initiative en prenant appui sur les réalisations réussies des principaux opérateurs des arts de la scène de notre commune, en particulier, le Théâtre de la Valette et le Centre Culturel (CLI).



A cet effet, je procède actuellement, avec le concours de l'Administration communale, à une première étape consistant à établir un inventaire exhaustif de tous les lieux de la commune susceptibles d'accueillir des arts de la scène (théâtre, concert, danse, cinéma) et de tous les équipements dont ils sont dotés pour ce faire. Je remercie déjà les personnes interrogées pour la disponibilité dont elles ont fait preuve pour répondre à nos nombreuses questions à ce sujet.

Parallèlement, je réfléchis avec quelques spécialistes sur ce qu'implique ce concept d'« Ittre, village du Théâtre » : Quelles synergies à développer entre les opérateurs déjà actifs sur le territoire de la commune ? Quelles initiatives nouvelles ce projet implique-t-il ? Quelle valorisation apporter aux lieux de spectacles identifiés ? Quels partenariats initier, le cas échéant avec les opérateurs externes ? Quelle structure à mettre en place ? Comment impliquer la population ittroise et la vie associative, très active dans notre commune, à cette entreprise ?

Comme Echevin de la Culture, je souhaiterais élargir la réflexion et inviter toute personne intéressée par ce projet à se manifester : plus il y a de têtes pensantes (et réalistes !), mieux on réfléchit et réalise !

Claude Debrulle
Courriel : c.debrulle@ittre.be.

1^{er} concours orthographique pour adultes.

Le samedi 21 février 2008,
à 10h30,
salle polyvalente de Virginal,

le PAC et l'Administration Communale s'associent pour organiser le premier concours d'orthographe destiné aux adultes.

Venez tester, en notre compagnie, vos connaissances orthographiques, défier les pièges de la grammaire française.

Des cadeaux pour tout le monde et de superbes récompenses pour les 12 premiers lauréats qui seront mis à l'honneur lors d'une cérémonie de remise des prix en présence de personnalités du monde culturel.

Renseignements:
Frédérique JORIS

Tél: 067/ 79 43 38
Inscription obligatoire.



Conseils consultatifs: appel à candidatures.

Les Conseils consultatifs sont des organes très dynamiques de notre volonté de politique participative à Ittre.

Ils ont remis leur rapport annuel lors du Conseil communal spécial du 16 septembre 2008 et nous avons pu écouter et lire la richesse, la quantité et surtout la qualité de leurs travaux et projets. Ces Conseils sont les suivants:

- Conseil consultatif des Aînés**
- Conseil consultatif de la Jeunesse**
- Conseil consultatif de la Solidarité internationale**
- Conseil consultatif de l'économie durable et emploi local**
- Conseil consultatif des Affaires sociales**
- Conseil consultatif de la Mobilité réduite**
- Conseil consultatif des Sports**

Ces Conseils consultatifs sont composés pour moitié par des représentants des partis politiques de la Commune et pour moitié par des représentants de la population civile.

Malgré leur grand engagement depuis plus d'un an, certains membres des Conseils ne peuvent poursuivre leurs travaux, que ce soit pour des raisons professionnelles, familiales ou autres.

Pour permettre l'avancement des projets porteurs, nous devons donc remplacer un certain nombre de personnes issues de la population civile.

Nous faisons donc un appel à toute personne de notre commune qui voudrait s'investir dans la mise en œuvre de projets à poser leur candidature auprès du Collège communal, rue Planchette 2 à 1460 Ittre.

Les candidatures doivent mentionner le Conseil consultatif désiré.

Nous attendons des personnes motivées pour les Conseil suivants:

Jeunesse : 1 personne

Solidarité : 1 personne

Sports : 2 personnes

Mobilité : 1 personne

Mobilité réduite : 1 personne

Le Collège communal



INFORMATIONS



**Vous voulez utiliser des programmes bureautiques performants mais ils sont chers.
Vous en avez assez de Word®, Excel® et Powerpoint® ?**

OpenOffice.org (OOo) est une suite bureautique complète et gratuite qui vous comblera.

Cette dernière atteint une maturité telle qu'elle ne souffre plus du tout de quelconques comparaisons avec ses homologues propriétaires (et payants). Pour preuve, de nombreuses administrations et sociétés l'ont adoptée en lieu et place de la suite de Microsoft.

OpenOffice.org propose :

un traitement de texte (Writer),
un tableur ou feuille de calcul (Calc),
un logiciel de présentation (Impress),
un logiciel de dessin vectoriel et de PAO (Draw) et un éditeur de pages web
un module de création et de gestion des bases de données (base).

Compatibilité avec Word, Excel, Powerpoint, etc.

OpenOffice.org sait lire et écrire la plupart des formats bureautique. Ainsi, vous pourrez sans difficulté ouvrir, modifier et enregistrer des documents Office 2007 (ou antérieurs). La compatibilité entre OpenOffice.org et les fichiers de la suite Microsoft Office est excellente : elle autorise donc le passage en douceur de l'une à l'autre, ce que nous vous encourageons à faire sans restriction. En outre, son format de fichier demeure ouvert et basé sur le XML ce qui constitue une

garantie de pérennité, d'indépendance, d'interopérabilité et d'accès à l'information pour tous les utilisateurs.

Des caractéristiques uniques

Parmi les nombreuses caractéristiques d'OpenOffice.org, citons en particulier : l'exportation au format PDF des documents, conservant actifs ("cliquables") les hyperliens et les signets.

Les modules de présentation (Impress) et de dessin (Draw) permettent d'exporter au format Macromedia Flash (format .swf). Il est possible de visualiser les fichiers précités dans un navigateur Web comportant le plugin Flash.

OOo comprend des options d'accessibilité (notamment une possibilité de contraste élevé) pour les personnes ayant une déficience visuelle.

l'internationalisation (écriture bi-directionnelle et verticale) : ceci permet à OpenOffice.org d'être traduit en japonais, en hébreu et dans beaucoup d'autres langues.

un enregistreur de macros (c'est-à-dire de tâches automatiques)
un puissant éditeur d'équations.

Plus de renseignements sur: www.fr.openoffice.org

Il existe de nombreux sites de téléchargement (généralement, il faut trier les résultats sur freeware ou gratuits):

Visitez par exemple: www.01net.com/telecharger
www.clubic.com

Pharmacies de garde

Veillez former le **0900/10 500**
ou surfer sur www.pharmacie.be

Laurent, Rue de la Libération, 10, Virginal	Jonckheere, Rue de la Déportation, 102, Tubize
Dubois, Rue Neuve, 5, Ittre	Hugé, Grand-Place, 11, Clabecq
Brenard F., rue Docteur Colson, 36, Rebecq	Schreman, Grand-Place, 9, Tubize
Brenard M., Rue du Pont, 2, Rebecq	Jeumont, Rue de Mons, 73, Tubize
Dupont, Rue du Faubourg, 4, Quenast	Vancutsem, Rue de la Libération, 10, Br.-le-Ch.
Peeters, chsée d'Enghien, 284, Saintes	Remant, Avenue G. Mertens, 13, Wauthier-Br.
Cullus, Rue de Mons, 54, Tubize	Van Houche, Ch.de Mont St Pont 20, Br.-le-Ch.
Desart, Rue de Mons, 12, Tubize	Vandersteen, Rue des Frères Taymans, 271, Tubize
Dehon, Rue du Château, 51, Clabecq	
Guillaume, Rue de la Libération, 46, Br.-le-Ch.	

Gardes médicales

Dès à présent, pour consulter les médecins de garde, il vous suffit de composer le numéro unique:

065/31.2000

Dr Bivort 067/64.84.11
Dr Dechamps 067/55.20.54
Dr Devroye 067/56.08.08
Dr Duhayon 067/55.61.80
Dr Farber 0477/350.235
Dr Flandroy 067/64.67.28
Dr Marquet 067/64.86.05
Dr Nerinx 067/64.61.58
Dr Spreutel 067/64.67.51
Dr Taminiau 0475/651.860

CROIX JAUNE ET BLANCHE

Service de garde assuré en continu
Ittre 02/390.08.58

INFIDI

Groupe d'infirmières (ers) de soins à domicile de Ittre Appelable 7j/7 – 0476/31 41 73 - www.infidi.be

A.S.D.

Accompagnement et Soins à Domicile

02/366.10.60 infirmières agréées

I.N.A.M.I. 13 rue de la Station –

1440 Braine-le-Château

GARDES DENTISTES

en cas d'urgence durant les week-ends et jours fériés et en l'absence de votre dentiste, faire le 100.

EXPRESSION POLITIQUE - Intérêts Communaux (I.C.)



Dérapage dans l'expression politique du Bulletin d'Informations Communales

Dans l'article « La crise Stop ou encore », le bourgmestre Axel François ne respecte pas la **légalité** de la convention qui régit l'expression politique au sein du Bulletin Communal.

Article 1^{er} : « ...la majorité, d'une part, et la minorité, d'autre part, ont la faculté d'exprimer leur opinion politique sur un sujet d'intérêt général à **portée communale.** »

Article 5 : « En toute hypothèse, l'expression politique sera respectueuse des personnes, des droits humains, de la démocratie et de l'état de droit.
Elle **s'interdira les attaques personnelles,**... »

En effet, en nous faisant part de ses considérations personnelles relatives à la crise financière internationale, le bourgmestre Axel François n'aborde en rien un sujet à portée communale.

De plus, ses commentaires déplaisants sur certaines autorités fédérales qui travaillent à nous sortir de cette crise n'ont pas leur place dans notre bulletin communal.

Les IC demandent que chaque membre de la majorité respecte scrupuleusement la convention d'expression politique au sein du Bulletin Communal en publiant uniquement des sujets d'intérêt général à **portée communale et sans attaque personnelle.**

Pour le Groupe des I.C.
Ferdinand Jolly

Editeur responsable: Claude Debrulle,
Echevin de l'Information, des Finances, de la Culture, du Tourisme et de la Solidarité internationale
Mise en page : Angel Antuna